



TinquEux



de Noël
de Champagne



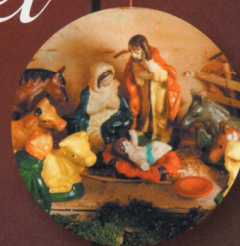
Fêtes de Noël 2009

*Concours
de Crèches et Maisons de Noël*
Le 28 novembre de 14 h à 18 h
et le 29 novembre de 9 h à 18 h

À la Maison des associations
(bulletin d'inscription et règlement au dos)

13^e Marché de Noël
Le 28 novembre de 14 h à 19 h
et le 29 novembre de 9 h à 18 h

À la salle des fêtes Guy Hallet
Entrée libre



BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCOURS DE CRÈCHES ET MAISONS DE NOËL 2009

À RETOURNER OU À DÉPOSER EN MAIRIE POUR LE 26 NOVEMBRE 2009

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Tél. : E mail :

VILLE DE TINQUEUX et COMITÉ DES FÊTES Règlement du Concours de Crèches ou Maisons de Noël 2009

La Ville de Tinquieux avec le Comité des Fêtes, sont adhérents aux chemins des Crèches ou des Maisons de Noël de Reims, et dans le cadre de leur Marché de Noël annuel, organisent un grand concours gratuit, les 28 et 29 novembre.

- 1) Ce concours, primé, ouvert à tous, ainsi qu'aux enfants jusqu'à 12 ans permet de présenter ou de réaliser des crèches ou maisons de Noël miniatures, de toutes origines, et cela suivant les idées des participants, avec les matériaux qu'ils veulent et aux dimensions qu'ils souhaitent.
- 2) Les anciennes crèches ou celles qui sont commercialisées sont admises.
- 3) Les crèches devront être installées, par les exposants, à la Maison des Associations, le samedi 28 novembre de 9 h 30 à 12 h, et devront être retirées, par leurs soins, obligatoirement le dimanche 29 après 18 h.
- 4) L'illumination à l'intérieur des crèches se fera par vos soins et uniquement par piles électriques.
- 5) Une commission sera chargée de sélectionner et de récompenser les trois meilleures réalisations, adultes et enfants, par leur originalité, le choix des matériaux, etc... la décision de cette commission sera sans appel.
- 6) Si un participant, adulte ou enfant, pour multiplier ses chances de gagner, présente plusieurs crèches, et que celles-ci soient retenues, une seule sera primée.
- 7) Récompenses pour les adultes : du 1^{er} au 3^e prix, des repas pour deux personnes, seront à déguster dans d'excellents restaurants.
Récompenses pour les enfants : 1^{er} prix : 40 €, 2^e prix : 30 €, 3^e prix : 20 €, tout en bon Kdo FNAC.
- 8) La remise des prix aura lieu le dimanche 29 novembre à 17 h 30 et comme les années précédentes, les gagnants seront hors concours pour l'année suivante.
- 9) La Ville de Tinquieux et le Comité des Fêtes, déclinent toute responsabilité en cas de vol, casse ou détérioration que pourraient subir les crèches, celles-ci restant à la charge de leur propriétaire.
- 10) Pour pouvoir participer à ce concours, il faut impérativement, remplir et déposer en mairie, son bulletin d'inscription dans les délais indiqués sur celui-ci. Tout bulletin remis hors délais ou incomplet sera considéré comme nul et non avenu.
- 11) La participation à ce concours entraîne l'acceptation sans condition de notre règlement.